MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
cerfa
N° 14734*04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Aménagement d'un ensemble immobilier sur la commune de Saint-Etienne de Saint-Geoirs.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VALRIM Aménagement

Raison sociale

N° SIRET

3 3 8 2 8 2 4 2 9 0 0 0 4 6

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

LYONNET

Prénom(s)

Gaël

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. a)	Le projet comprend environ 85 places de stationnement visiteurs et environ 220 places pivées.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est exécuté sur la commune de Saint-Etienne de Saint-Geoirs, sur une surface totale d'environ 40 000 m².
Le projet prévoit :
- 19 lots à bâtir (destinés à la construction de maisons individuelles) ;
- 24 logements locatifs sociaux ;
- 89 logements en accession (maisons groupées, collectifs et intermédiaires) ;

Ce projet ne nécéssite aucun travaux de démolition puisque le terrain est déjà nu de toute construction.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet, porté par l'entreprise VALRIM Aménagement, à pour objectif de réhabiliter en espace résidentiel un terrain laissé à nu par l'entreprise RYB (dorénavant Elydan) lors de son déménagement il y a quelques années de cela. Ce projet a donc pour objectif de restructurer et redynamiser une ancienne friche industrielle d'un point de vue humain comme environnemental.
La partie résidentielle (caractérisée dans la rubrique précédente) est composée de différents lots ayant diverses destinations. Le projet comporte des logements sociaux, des logements en accession mais également 19 lots à batir.
Par ailleurs, l'aménagement résidentiel sera en cohabitation, sur le terrain considéré avec un aménagement commercial indépendnant de ce projet. En effet, le supermarché LIDL va etre déplacé (actuellement de l'autre côté de la route) pour en agrandir sa surface, qui sera alors de 9 000 m². Un tènement d'environ 9300 m² a été vendu au groupe commercial alors indépendant du projet de VALRIM Aménagement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier devrait avoir lieu au plus tard à l'été 2025. Il devrait se dérouler sur environ 6 mois de travaux organisés selon les étapes suivantes :

- préparation du terrain ;
- décapage général du terrain ;
- mise en place du réseau hydraulique et du réseau sec ;
- remblaiement et remise de terre végétale ;
- mise en place des ouvrages de surface (enrobés, bordures, éclairages publics).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation le projet est exclusivement résidentiel. Sur le terrain aura lieu également une activité commerciale due à la présence du LIDL.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis de construire.
Le projet relève de l'article L111-19-1 du code de l'urbanisme. En effet, étant donné que la surface de stationnement s'élève à plus de 500 m², il est alors nécessaire d'intégrer sur au moins la moitié de leur surface des aménagements favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ou leur évaporation. Il faut également intégrer des dispositifs végétalisés ou des ombrières sur au moins la moitié de la surface de stationnement.
Ces dispositifs sont à mettre en place "dès lors qu'il ne sont pas incompatible avec la nature du projet ou du secteur d'implantation et ne porte pas atteinte à la préservation du patrimoine architectural ou paysager".

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain Surface résidentielle Surface de plancher Surface Pleine Terre	40 000 m² 31 000 m² 13 000 m² 21 000 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Route de Grenoble

Lieu-dit :

Localité : Saint Etienne de Saint Geoirs

Code postal : 3 8 5 9 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 4 3 ° 2 0 ' 3 5 " 8 Lat. : 0 5 ° 2 0 ' 5 4 " 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelle couverte par le PLUi Bièvre Isère communauté partie A, approuvé le 10 juillet 2023 : UR, 1AUb.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	ZNIEFF de type I limitrophe au projet : - Prairies humides et étangs de St-Etienne de St-Geoirs (N° 820030511) ZNIEFF de type I proche : - Prairies de l'aéroport de Saint Etienne-de-Geoirs (N° 38000152) à 1,2 km au Nord-Ouest
En zone de montagne ?	☐	☑	Le projet n'est pas localisé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à environ 12 km au Sud-Est du projet ("Marais de Cras" FR3800610).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Le projet ne se situe pas sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Le parc national le plus proche est celui du Vercors (FR800001), situé à 16,5 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	L'église de St-Etienne de St-Geoirs se situe à 1200m de la zone d'étude (N°1906273412).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Une zone humide de l'inventaire départemental est située à quelques mètres du projet : Prairies humides et étangs de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (38BI0099).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	Le périmètre du projet n'est concerné par aucun PPRN ou PPRT, cependant il est soumis à un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de 3e génération, en vigueur depuis 2018.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☑	☐	Le projet est localisé au droit d'un site BASIAS (N°SSP4052466) et comprend dans son périmètre proche trois sites BASIAS (SSP4052464, SSP4050494, SSP4052465).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	Le projet n'est pas localisé dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Aucun périmètre de protection de captage d'eau ne se trouve à proximité immédiate du projet. Le plus proche se situe à 2,3 km au Nord-Est du projet (AAC Biesses).
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Aucun site inscrit ne se trouve à proximité du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche est le site SIC « Étangs, landes, vallons tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambaran » (FR8201726) localisé à environ 6,7 km au Sud du projet.
D'un site classé ?	☐	☑	Le projet ne se situe pas à proximité d'un site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu lors de la phase travaux ou de la phase exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Pas de drainages ou de modifications des masses d'eau souterraines. En phase chantier, une vigilance accrue et des mesures de chantier spécifiques seront portées quant aux risques de pollution, du fait de la faible profondeur de la nappe alluviale dans ce secteur.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	En l'état actuel du projet, le bilan "matériaux" n'a pas encore été réalisé. Cependant, l'excedent de matériaux sera au maximum limité en privilégiant le réemploi des matériaux in situ puisque le recyclage des goudrons est très bon pour les couches de forme.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	En l'état actuel du projet, le bilan "matériaux" n'a pas encore été réalisé.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Lors de la phase d'exploitation on peut estimer une consommation d'environ 4,5 m3 d'eau potable et un rejet de 153 m3 d'eaux usées par jour. Le PLU classe le terrain comme constructible, ce qui signifie qu'une étude des réseaux d'assainissement a été réalisée en amont et que le réseau est capable de supporter ces quantités.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le projet n'entraînera pas de perturbations des habitats naturels, de la flore ou de la faune car la quasi totalité de la zone est déjà betonnée et que la biodiversité est très faible sur ce terrain. Par ailleurs, le projet est à l'inverse plutôt susceptible de créer des espaces verts.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 6,7 km au Sud du projet. Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrite au FSD du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	La zone est déjà intégralement imperméabilisée, le projet tend plus à recréer des espaces verts qu'à en consommer.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	La commune n'est pas couverte par un PPRT, mais il est spécifié sur le site Géorisques que la communes est concernée par des ICPE (due aux établissement SEVESO), la commune est concernée par des canalisations de transport de matières dangereuses ainsi que par des sols pollués.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le projet est concerné par plusieurs risques naturels, dont le risque de remontée de nappes phréatique. Le risque sismique est modéré sur l'ensemble de la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Certains déplacements nouveaux vont etre induits par les populations nouvelles, cependant ils ne constituent pas d'enjeu majeur puisque le trafic est très fluide à Saint-Etienne de Saint-Geoirs. Par ailleurs la zone est dimensionnée pour accueillir les trafics liés au LIDL donc elle ne sera pas engorgée par les populations résidant sur ce terrain. Enfin, aucune étude du trafic n'a été réalisé à ce stade du projet.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	La phase travaux du projet sera source de bruits/nuisances sonores. En phase exploitation, une émergence sonore due à la destinée résidentielle du projet est attendue. Cette émergence sonore est faible.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Les cartes de bruit montrent que le présent projet est situé à 1,5 km du début de la zone impactée par les nuissances sonores relatives à l'aéroport Grenoble Alpes Isère. C'est-à-dire, que la zone n'est pas concernée par les émissions sonores liées à l'aéroport.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Pas d'émissions d'odeurs particulières liées au projet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	En phase d'exploitation, le projet n'engendrera aucune vibration. Cependant la phase travaux peut quant à elle engendrer des vibrations ponctuelles.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le projet étant à des fins résidentielles et commerciales il sera équipé d'éclairages nocturnes, cependant en l'état actuel du projet ces émissions lumineuses n'ont pas été évaluées.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	En phase d'exploitation les rejets atmosphériques engendrés par les populations résidants nouvellement sur la zone d'étude s'ajouteront aux rejets déjà présents.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas de rejets liquides.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Le projet engendrera les effluents relatifs aux populations nouvellement résidentes, soit environ 153 m3 d'eaux usées par jour pour l'ensemble de l'aménagement immobilier. Etant donné que le terrain est classé en zone constructible par le PLU en vigueur, les réseaux d'eau sont en capacité de supporter cet apport nouveau.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Le présent projet engendrera la production de déchets relative aux populations résidants dans les logements créés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le terrain du projet se trouve en dehors des sites classés/inscrit, des zones de présomption de prescription archéologiques, des sites patrimoniaux remarquables et des abords de monuments historiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet n'entrainera pas de modification profonde de l'usage des sols puisque la zone est déjà imperméabilisée. De plus la zone est actuellement nue de toute activités donc ce projet ne viendra pas modifier les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'ensemble des Avis de l'Autorité Environnementale entre 2017 et 2023 portant sur des projets situés au sein de la commune de Saint-Etienne de Saint-Geoirs ont été consultés sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Les recherches effectuées ont permis de constater que plusieurs projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale sont localisés à proximité de la zone d'étude :
- Déménagement d'un site de fabrication de tuyaux plastique : Avis rendu le 27/02/2019 (départ depuis notre zone d'étude, installation à 2 km de la zone d'étude). Déménagement terminé.
- Création d'infrastructures aéronautiques : parking avion, bretelles d'accès au taxiway et hangar avion, au sud de l'aéroport : Avis rendu le 21/03/2022. Ce projet est situé à 2,5 km du présent projet il n'y aura alors aucune cumulation des incidences.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'évaluation des incidences sur l'environnement révèle qu'il faut, dans le cadre de ce projet, accorder une attention particulière :
- au respect des mesures établies dans le PLUi de Bièvres-Isère ;
- une attention particulière en phase travaux, vis-à-vis de la nappe alluviale, des nuisances sonores et sismiques.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase travaux, pour éviter et réduire les effets négatifs notables sur l'environnement (risque de pollution, matières en suspension, etc..) plusieurs mesures d'évitement et de réduction seront mises en place (adaptation du calendrier en fonction des cycles biologiques de toutes espèces, limitation/adaptation des emprises des zones de circulation des engins de chantier, contrôle des espèces exotiques envahissante, contrôle de la biodiversité avant chantier, protocole d'abattage doux, revégétalisation après travaux...).

En phase exploitation, le projet permet la création de logements dans une zone déjà imperméabilisée mais non exploitée. Il ne génère pas d'effet négatif tant dans le domaine de l'environnement que dans celui de la santé humaine. Le projet semble même apporter une végétalisation de la zone, qui était jusqu'alors intégralement imperméabilisée. Pour ces raisons, il n'est pas prévu de mesure d'évitement ou de réduction des impacts.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet revalorise la zone d'un point de vue social, humain, environnemental.
Au regard du type de projet et des impacts limités qu'il engendre, il ne paraît pas nécessaire à notre sens de réaliser une évaluation environnementale dans le cadre du présent projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe 8 : Synthèse environnementale	☑
2	Annexe 9 : Plan de masse du projet	☑
3	Annexe 10 : Plan des surfaces du projet par nature	☑
4	Annexe 11 : Impluvium de l'aménagement	☑
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Lyonnet

Prénom Gael

Qualité du signataire Responsable projet Immobilier

À Voiron

Fait le 10/02/2024

VALRIM AMÉNAGEMENT
3 Bd de Campaloud
38500 VOIRON
Tel : 04 76 65 18 20

Signature du (des) demandeur(s)